

Jeudi 28 Octobre 2010

Frédéric Martinet, consultant indépendant, Actulligence Consulting

"Une trop grande divulgation d'information devient dangereuse"

Nombre de spécialistes reprochent aux PME françaises leurs réticences à contracter des partenariats. Mais il est très dur pour eux de formuler, prévoir les différents cas de figure qui peuvent subvenir dans l'alliance. Il y a très souvent incomplétude des contrats, d'autant plus avec le droit français, moins affûté que l'anglo-saxon en la matière, où tout est écrit et envisagé. Dans le cas du partenariat, le dirigeant de PME qui signe ne dispose pas de toute l'information comme dans une fusion où les contraintes juridiques, sociales et les enjeux stratégiques deviennent les mêmes pour les deux parties. Ici l'asymétrie d'information est profonde, aggravée par la distance et l'absence de reportings. Dès lors, une trop grande divulgation d'information devient dangereuse. Pour avoir des informations, il faut en dévoiler. Il existe des procédures à suivre, et les ignorer serait une erreur. Dans les pôles de compétitivité, certaines PME se posent des questions car elles ne bénéficient pas des synergies attendues, mais surtout souffrent de problèmes de confidentialité.



Tous droits réservés : Le Nouvel Economiste

Diff. 30 510 ex. (source OJD 2005)